

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[Denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:Denis.erni@a3.epfl.ch)

Mme Kirthana Wickramasingam  
Présidente du Grand Conseil  
Route de Montsalvens 12  
1630 Bullle

[kirthana.wickramasingam@parl.ch](mailto:kirthana.wickramasingam@parl.ch)  
Estavayer-le-Lac, le 30 avril 2020

[http://www.swisstribune.org/doc/200430DE\\_KW.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200430DE_KW.pdf)

Prescription / Proposition de modification du code de procédure au Grand Conseil pour rétablir l'égalité devant la loi

Madame la Présidente,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> daté du 16 avril 2020. Vous trouverez ci-joint, sous forme numérique, le courrier<sup>2</sup> que j'ai adressé hier à la Présidente du Conseil d'Etat. Ce courrier concerne aussi le Grand Conseil fribourgeois.

[http://www.swisstribune.org/doc/200429DE\\_CE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200429DE_CE.pdf)

Information pour le dommage dû pour la prescription (exemple Michael Lauber)

Vous avez vu que les Suisses devront vraisemblablement verser 500 000 CHF aux accusés de la FIFA qui ont pu obtenir la prescription grâce à Michael LAUBER. Ce n'est pas normal.

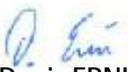
Le Procureur général, Fabien GASSER, n'est pas mieux que Michael LAUBER. Il connaissait la demande<sup>3</sup> d'enquête parlementaire. Il sait que notre Ministère Public a aidé Foetisch à obtenir la prescription. Notamment, il sait que le Ministère Public a fait menacer un de mes avocats. Cela fait partie de la plainte pénale qu'instruisait Eric COTTIER, où ce dernier explique pourquoi je n'ai pas reçu son ordonnance. A ce Titre je vous sou mets une proposition<sup>4</sup> pour modifier le code de procédure.

Concerne ma demande de remboursement des 46 000 CHF dans le courrier ci-joint

Chaque député doit savoir que M. Foetisch a obtenu 46 000 CHF de dédommagement pour avoir obtenu la prescription avec le NOBLE MOTIF.

Lorsque Eric COTTIER vous révélera ce NOBLE MOTIF, chaque député pourra comprendre l'analyse de l'expert du Parlement vaudois qui dit que les codes de procédures ne sont pas applicables.

En vous remerciant d'agir à temps, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/200430DE\\_KW.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200430DE_KW.pdf)

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/200416DE\\_KW.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200416DE_KW.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/200429DE\\_CE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200429DE_CE.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/200427\\_24H.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200427_24H.pdf)